

CNews : Patrick Klugman, juif pro-palestinien, diffame Riposte Laïque



Hier soir (5 février 2020) en attendant la diffusion de mon émission préférée sur CNews, celle dans laquelle intervient Éric Zemmour, j'ai écouté (n'ayant pas d'occupation plus intéressante) l'émission précédente sur cette même chaîne «Punchline ». Le sujet évoqué concernait la petite Mila injustement sacrifiée sur l'autel de la bien-pensance pour avoir dit crûment ce qu'elle pensait de l'islam en réaction à des insultes émanant des « chances de la France » adeptes de la charia pour les nuls et déséquilibrés.

Quelle ne fut pas ma surprise (vers 18 h 30 en direct et, en replay : 1.35.49) d'entendre Patrick Klugman, avocat et maire adjoint à la mairie de Paris, pérorer en réponse à une prétendue passivité pour défendre ces pauvres musulmans maltraités par tout un chacun :

<https://www.cnews.fr/emission/2020-02-05/punchline-du-05022020-924608>

« On (?) n'est pas resté, ces dernières années, silencieux et on (?) est allé se cogner (sic), faire « condamner au tribunal tous ceux qui, derrière le joli mot de « laïcité », critiquaient les musulmans, « parce que, on la connaît, cette stratégie, et on (?) a fait condamner Riposte Laïque, pour

donner les « noms des éditeurs de sites qui ont été condamnés et d'autres parfois qui ont été chroniqueurs sur « cette « antenne ... ».

Il est exact que des contributeurs à Riposte Laïque font l'objet de plaintes de la part de la bien-pensance et autres associations, dites antiraciste (une religion est-ce une race ? Encore un nouveau transgenre, ou intersectionnalité ?). Il est vrai que Christine Tasin, courageuse résistante du site Résistance Républicaine a été ignominieusement condamnée. Mais les sites qui ont diffusé ces contributions, n'ont, jamais, à ma connaissance, étaient condamnés. Seuls Pierre Cassen, directeur de publication à l'époque, et Pascal Hilout, apostat de l'islam, avaient été sanctionnés, suite à la plainte de l'ensemble de la meute anti-raciste, dont Patrick Klugman, au nom de Sos Racisme, qui cotoyait sans honte les islamistes du CCIF.

L'islamo-compatible Patrick Klugman donc, diffame avec une morgue assumée le site Riposte Laïque, (dont je suis, faut-il le rappeler, directeur de publication et donc concerné par cette diffamation), en affirmant qu'il a été condamné. Affirmation fausse, mais Me Klugman n'est pas à une approximation près, lui qui vote des subsides financés par la mairie de Paris (avec l'argent des administrés) en faveur de terroristes palestiniens, lesquelles tuent femmes et enfants israéliens, terroristes qu'il assimile (les « on ? ») aux victimes alors que les bébés israéliens sauvagement assassinés sont qualifiés de « colons ».

<https://ripostelaique.com/le-juif-de-goche-klugman-veut-que-paris-arrose-les-palestiniens.html>

De même, Patrick Klugman sait-il se montrer généreux, toujours avec l'argent des Parisiens, malgré l'endettement record de la Ville, en arrosant Carola Rackete, cette Allemande qui voulait imposer des clandestins (majoritairement musulmans) à l'Italie de Salvini.

<https://ripostelaique.com/le-caniche-dhidalgo-klugman-file-100-000-euros-a-la-taree-carola-rackete.html>

Donc cette « bonne âme » accuse Riposte Laïque de

condamnations hypothétiques et, de fait, inexistantes. Cela s'appelle de la diffamation publique réprimée par le Code pénal. (art.29 Loi du 29 juillet 1881). Je ne dirai pas « injures » car Riposte Laïque est fière de son combat et s'expose sans complexes aux coups de la gauche soumise (ce que veut dire « islam ») à l'islam et dont monsieur Klugman est un représentant iconique.

Il se sent courageux parce qu'il se croit du côté du manche, mais ce manche est branlant (je n'utiliserai pas le mot de Mila, mais la tentation est forte) et lorsque celui-ci se brisera, il entraînera dans la fosse commune ses prêcheurs « de paix des lâches » qui préfèrent la soumission à la confrontation et à la vérité, et qui auront la confrontation et le déshonneur, pour paraphraser en conclusion Winston Churchill.

Guy Sebag